

KS TOOLS - GARANTIE

Nos produits sont contractuellement garantis contre tout vice de fabrication. Cette garantie est limitée au remplacement des pièces défectueuses à l'exclusion de tous dommages et intérêts pour quelque cause que ce soit.

Cette garantie s'ajoute aux éventuelles garanties légales nationales et en particulier pour la France la garantie contre tout vice caché (art. 1641 à 1649 du Code Civil).

L'usure normale des outils et appareils ainsi que l'usage abusif et inapproprié et le défaut d'entretien n'entrent pas dans le cadre de ces garanties.

L'outillage à main KS Tools® est garanti sans limite de temps à l'exception des outils à mécanisme manuel, à mécanisme énergétique et les embouts de vissage.

Les machines et outillages à systèmes hydrauliques, électriques et pneumatiques sont garantis 1 an.

Toute réparation est garantie 3 mois pièces et main d'œuvre. Cette garantie s'applique uniquement sur les pièces changées lors de la précédente intervention à l'exception des pièces d'usure.

L'outillage ne figurant plus au catalogue sera remplacé par un outil équivalent.

En dehors des cas prévus par les lois en vigueur, l'application des garanties ne peut donner lieu à aucune forme d'indemnités ou de dommages pour quelque cause que ce soit.

Cette garantie sera consentie uniquement si l'outil a été utilisé dans des conditions normales et conformes à la destination de l'outil. La garantie ne s'applique pas lorsque la détérioration est due à une cause extérieure. Lors du retour d'articles sous garantie ceux-ci devront être accompagnés de la facture du client.